

Après le vote :

Le dépouillement et la proclamation des résultats du vote par M. le Maire auront lieu :

**Le samedi 02 décembre 2023 à 19h00.
Salle du conseil Municipal.**

Attention ne compteront pas :

- Les enveloppes sans bulletin.
- Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe.
- Les bulletins portant des inscriptions.
- Les bulletins où le nombre de croix n'est pas égal à 18.

Le CMJ comptera 18 élus :

- 9 filles.
- 9 garçons.
- âgés de 9 et 11 ans, nés entre 2012 et 2014.

Après l'élection :

Le CMJ a un mandat de 3 ans.
Les élus se réunissent pour travailler des projets.



*Tu habites Gragnague, viens
VOTER, c'est important, les
candidats comptent sur toi !!!*

*Pour tout renseignement
flashe vite ce QR code :*



*Viens le 22/09/23 à 18h30 accompagné
de tes parents à l'Espace Debat Ponsan
3 Place Bellegarde, à Gragnague.*

*Présentation du CMJ, suivie d'un temps
convivial.*

C.M.J.
Gragnague



*Génération
citoyenne !*

*Guide des élections du
conseil municipal
des jeunes
2023-2026*



Le CMJ c'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est une assemblée de jeunes habitants de Gragnague qui participe à la vie de la commune et qui favorise le dialogue avec les élus.

Cette assemblée représente les jeunes, fait entendre leurs idées, élabore des projets, dans le respect de chacun et dans le souci de l'intérêt général.

Soutenons les futures actions du CMJ, pour cela :

Aux urnes jeunes citoyens !

Les objectifs :

- Permettre aux jeunes d'exprimer et de proposer leurs idées à M. le Maire et aux élus.
- Permettre de devenir un citoyen actif et responsable.
- Permettre de développer le dialogue entre les jeunes et la mairie.

Elections : mode d'emploi



*Tu veux être candidat(e) ?
Il faut que tu habites
Gragnague, que tu sois
âgé(e) de 9 à 11 ans, né(e)
entre le 1er Janvier 2012 et
le 31 Décembre 2014.*

*Tu es électeur(rice) si
tu habites Gragnague et
si tu es âgé(e) de 9 à 11
ans, né entre le 1er
Janvier 2012 et le 31
décembre 2014.
Ton inscription est
automatique.
Viens en Mairie le
Samedi 2 décembre 2023
entre 10h et 17h pour
voter !*

Comment poser ta candidature ?

- Remplis la fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la Mairie, ou à récupérer à l'accueil de la Mairie, dans ton ALAE, à l'école ou au collège.
- Remplis ta fiche candidature.
- Joins une photocopie de ta pièce d'identité ou du livret de famille.
- Fais signer l'autorisation parentale et le droit à l'image.
- Dépose le tout à la Mairie aux heures d'ouverture (tampon de dépôt obligatoire) entre le 25 septembre et le 06 novembre 2023.

Pour t'aider à remplir ta fiche d'inscription et surtout ta fiche candidature si tu es candidat, tu peux venir aux permanences :

- 27 Septembre, 11 Octobre entre 16h et 19h à l'ALAE de Gragnague.
- 4 Octobre, 18 Octobre entre 16h et 19h, salle du Conseil municipal de la Mairie.
- 29 Octobre de 10h à 16h, stand CMJ devant la Mairie.

La campagne électorale :

Du 13 au 30 novembre 2023

Les candidats préparent leur affiche de campagne sur laquelle ils exposent leurs motivations, leurs idées de projets ...

Le programme des candidats sera affiché sur les panneaux devant la Mairie.

Le vote :

Le vote aura lieu le samedi 2 Décembre, salle du Conseil Municipal à la Mairie entre 10h et 17h.

Comment je vote ?

- Ta carte d'électeur est remise à ton arrivée.
- Ton inscription sur la liste électorale et ton identité sont vérifiées.
- Prends un bulletin de vote.
- Rends toi seul dans l'isoloir et coche le nom de 9 garçons et de 9 filles de ton choix.
- Mets le bulletin de vote dans l'enveloppe que tu vas déposer dans l'urne.
- Signe le cahier d'émargement.

*” Voter est un droit,
c'est aussi un devoir
civique ”*